



Procès-verbal du Conseil d'Administration Collectif des Associations Citoyennes réuni le 28 février 2020

Le conseil d'administration de l'association **Collectif des Associations Citoyennes**, s'est réuni le vendredi 28 Février 2020 de 10h à 17h, au 108 rue Saint-Maur 75011 Paris.

L'assemblée est présidée par Gilles ROUBY, en tant que président de l'association, assisté de Nicole PICQUART -*secrétaire du bureau*- et Isabelle BOYER -*coordinatrice*- qui assurent le secrétariat de la séance.

Sont présent.e.s, 7 administratrices et administrateurs pour **7 voix** :

- Jean Claude BOUAL
- Lucie LAMBERT
- Olivier PICOT
- Nicole PICQUART
- Edgar PRIOUR-MARTIN
- Gilles ROUBY
- Daniel ROYER

Sont invité.e.s, 3 personnes sur la journée : Dominique JAULMES, membre du CA élargi ; Isabelle BOYER et Jean-Baptiste JOBARD, coordinateurs salariés + 4 autres l'après-midi : François Annycke, Vivien Rebière, Jean-Marie Fardeau et *Laura Aufrère à distance*.

Le président de séance ouvre la séance à 10h10 et soumet, les points inscrits à l'ordre du jour et envoyé préalablement, à savoir le matin : vie associative (point budget, préparation de l'AG, etc) et l'après-midi : analyse de la situation et les actions du Collectif pour y réagir au mieux et le projet du Printemps des associations citoyennes.

I. Validation du compte-rendu du dernier Conseil d'Administration

Le procès-verbal du dernier CA du 22 novembre 2020 étant déjà validé, c'est le CR complet qui est soumis au vote. Une demande de modification est faite : changer la formule "*adopté à l'unanimité des membres présents*" par le nombre de votant.e.s, comme dans le procès-verbal.

*Vote pour : 7 voix,
Abstention : 0 voix*

➤ *Compte rendu et PV du CA du 22 novembre 2020 validés*

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - *Tél port. : 07 70 98 78 56*
contact@associations-citoyennes.net - Site : www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178
Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015



II. Point et décision sur le budget

Arbitrages pour la clôture des comptes 2019 et établissement du budget prévisionnel présenté à l'AG du 27 Mars 2020.

Décisions pour le compte de résultat et le bilan 2019, et le prévisionnel 2020 :

Le compte de résultat 2019 présenté n'a pas encore été totalement validé par le cabinet comptable (une bonne part vérifiée et confirmée). Les charges sont très stables en terme de charges de personnel, on maîtrise les dépenses de fonctionnement (qui sont très basses). En produit, très stable aussi, 2019 était la 1ère année de la CPO 2019-2021 avec la Djepva. On discute de l'affectation possible du résultat 2019 et des provisions nécessaires pour 2020 (pour les 2 projets importants que sont la caravane du printemps des associations citoyennes et les 10 ans du CAC), ainsi que des dépenses 2019 non encore réalisées. Le bilan 2019 pas encore été préparé.

Décisions :

- Un excédent de 5 000 € est prévu ;
- Accord pour les 4 000 € nécessaires au rattrapage en 2019 du déroulement de carrière (conventionnels) d'Isabelle Boyer, omis d'août 2017 à décembre 2019 ;
- Provisions pour 2020 : 5 000 € pour les 10 ans du CAC (divers projets et productions et sans doute un temps festif) ;
- Provisions pour 2020 : 5 000 € pour caravane du printemps des associations citoyennes, événement itinérant allant à la rencontre des collectifs locaux ;
- La reprise des 10 000 € de provisions de 2018 est différée à 2020 et affectée au projet de la caravane du printemps des associations citoyennes ;
- Accord des 800€ participation aux frais d'édition du rapport de l'observatoire des libertés associatives en 2019 (décision en attente du précédent CA) ;
- La demande de prime des salariés pour 2019 pourra être prévue comptablement en "provision pour risque" dans le CR 2019 à hauteur de 2.000€ en fonction de la décision du bureau > le CA délègue cette décision au "bureau exécutif" (président, secrétaire, trésorier) dans le cadre de la réunion de coordination.

Chacun de ces décisions est soumise au vote :

*Vote pour : 7 voix,
Abstention : 0 voix*

- *Le compte de résultat 2019, le bilan 2019 et le budget prévisionnel 2020 devront tenir compte de ces décisions pour être présentés en AG.*

Diversifier les financements : il est décidé de créer d'une commission, ou groupe de travail exploratoire sur les solutions de financements possibles du CAC après l'AG : "commission financière exploratoire".

III. Point RH

Gilles présente le plan d'application de la Convention Collective. Il est rappelé l'obligation de faire le rattrapage du déroulement de carrière conventionnel depuis les

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - Tél port. : 07 70 98 78 56
contact@associations-citoyennes.net - Site : www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178
Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015



4 ans de présence d'Isabelle BOYER, soit depuis aout 2017 > il manque une note technique pour aboutir à un chiffre précis, cependant la somme chargée est estimée à 4 000 € qui est affecté à 2019.

Les entretiens individuels d'évaluation avec la grille, sont prévus le 10 mars au CAC.

IV. Moyens d'animation numérique du réseau

Présentation de la « convention de base » signée entre le CAC et ODASS et des propositions optionnelles pour aller plus loin dans le partenariat. Discussion et vote - sans la présence d'Olivier Picot-.

*Vote pour : 6 voix,
Abstention : 0 voix*

➤ *La convention de base de 5 896,80 € est votée*

V. Point d'étape dans la réalisation de la feuille de route 2019/2020

Il s'agit de la "feuille de route par axe" validée par le CA en Septembre avec présentation succincte des dernières avancées par axes de travail.

VI. Préparation de l'AG, du renouvellement du CA

L'AG est fixée le vendredi 27 mars 2020 en 2 parties :

- 1 temps l'après-midi (15h/18h) sur les 10 ans de communiqués / retour sur 10 années associatives et les perspectives
- 1 partie en soirée (18h30/22h) plus formelle de vote des rapports

Divers question et échanges autour du renouvellement du tiers du CA et de la salle à trouver.

- Pause repas -

VII. L'université des savoirs associatifs

Petit bilan intermédiaire, (ré-)orientation, propositions d'auteur.e.s :

Débuté en octobre 2019, les auteurs ont été : JL Laville (oct.) + Didier Minot (déc.) + Adeline De Lépinay (fév. 20) sur 3 lieux différents (CNAM et Centres sociaux).

Actuellement c'est plus une université "sur" les savoirs associatifs que "des savoirs associatifs", bien que les derniers auteurs étaient aussi des militants associatifs.

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - Tél port. : 07 70 98 78 56
contact@associations-citoyennes.net - Site : www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178
Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015



Questions des prochains livres et auteurs (Simon Cottin-Marx et Philippe Eynaud), possibilité (ou pas) de présenter les ouvrages des partenaires comme celui de la FSGT, voir les nôtres. La sollicitation des dicstut.e.s est faite en lien avec les auteurs, parfois les lieux d'accueil. La volonté de changer de lieu systématique permet de toucher divers publics associatifs. Le dernier, dans le cadre d'un partenariat avec la salle Saint Bruno a permis d'avoir la meilleure audience des 3 séances. La logique d'un atelier « arpentage » dans le mois suivant sur le livre présenté.

Ces rencontres sont principalement financées par la subvention de la Ville de Paris, il est important pour nous de ne pas noyer la visibilité/lisibilité du dispositif "université des savoirs associatifs" ce qui implique de maîtriser la communication et d'être régulier dans forme et fréquence (tous les 2 mois).

VIII. Un exemple de travail acteurs-chercheurs

Présentation succincte de la journée du 21 mars par Laura Aufrère (en visio conférence) avec rappel des 2 jours préalables de colloques universitaires de l'institut Karl Polanyi (19 et 20 mars) et la 3ème journée acteurs/chercheurs du 21 mars réalisée en partenariat avec le CAC (entre autre). L'idée générale étant qu'on a encore les moyens de transformer la société, les chercheurs polanyiens ont créé cet espace pour permettre de faciliter le croisement des savoirs entre savoirs universitaires et savoirs associatifs et ainsi inviter à des alliances. Le CAC anime et coordonne la 1ère table ronde et joue un rôle sur la question de la montée en généralité à partir de la parole des acteurs.

Le but est de faire le lien entre les différentes initiatives, de chercher des pistes de cohérence entre les questions de transitions, de proposer une richesse de points de vues, de créer des espaces d'apprentissage collectif qui entretiennent des espaces de réflexions très riches.

IX. L'action du CAC à l'occasion des municipales

Bref bilan et réflexions sur l'utilisation possible de ce travail réalisé sur la plateforme ressource sur le long terme.

X. Les temps forts de l'été

Présentations des propositions et arbitrage

L'université d'été des mouvements sociaux (Crid, Attac....) du 19 au 23 août 2019 à Nantes, un style de "forum social français". Jusqu'au 15 mars on peut soumettre des propositions (temps ateliers, débat, colloque, formation...2h, 1/2 j, journée... porté par au moins 3 structures). 5 pistes lancées/proposées qui sont à construire et décidées :

- Liberté associatives avec LA Coalition
- SNU avec inter-orga jeunesse
- Transiscope
- Arrivée symbolique de la caravane
- idée d'approfondir thème défriché avec le MES et l'Ufisc

Quel atelier présenter avec qui ?

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - Tél port. : 07 70 98 78 56

contact@associations-citoyennes.net - Site : www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178

Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015



Productions en cours au CAC :

- Une lecture commentée du "paysage associatif" (au départ critique et complément de l'étude de V. Tchernonog) dont la rédaction collective est en cours
- Le livret sur les 10 ans de communiqués du CAC
- Le texte de Jean Claude sur les corps intermédiaires
- Texte / livret sur « France service » (création d'un nouveau service au public) qui est le prolongement de CAP 2022 sur un aspect particulier et qui fera la transition sur le travail à mener sur la loi 3D et la réorganisation complète de l'administration de notre pays

XI. La caravane du printemps des associations citoyennes

2020 verra l'expérimentation d'une "caravane du printemps des associations citoyennes", allant à la rencontre des collectifs associatifs locaux, pour donner un écho plus large aux initiatives sur leur territoire. A chaque étape (chaque ville) où s'arrêtera la caravane il s'agit d'initier ou d'accompagner, avec les associations locales, un événement permettant de faire entendre la voix des associations citoyennes : leurs préoccupations, propositions, revendications... dans le double objectif de renforcer la dynamique locale et de transmettre et enrichir collectivement les analyses et travaux du CAC. Le thème / fil rouge sera les Libertés associatives.

Du Mans, à Arras, en passant par Amiens, les étapes de cette caravane qui partira de Paris le 28 mars couvriront tout le printemps pour nous acheminer jusqu'à, cet été, l'université des mouvements sociaux à Nantes du 19 au 25 août.

Les buts de la caravane :

- communiquer sur l'actualité des libertés associatives
- outiller les associations locales
- faciliter la structuration des groupes locaux d'associations

Le tout avec une progression d'étape en étape c'est à dire qu'on ne soit pas dans la répétition mais qu'on se serve de ce qui ce sera dit à Amiens serve à Arras.

Les conditions de réussite au travers divers partenariats :

Vivien, consultant à Coopaname, va accompagner l'événement itinérant sur 3 aspects communication / coordination / animation. Il propose une série d'outils (issus de l'éduc pop) pour favoriser renforcement des collectifs locaux (se structurer en interne, se saisir des outils comme le guide de riposte ou le rapport de l'observatoire des libertés associative).

François, coordinateur de Colère du présent, présente la date de départ de la caravane : le samedi 28 mars à l'occasion du "printemps des colères" (qui fait écho au salon du 1er mai à Arras) avec un super programme monté avec le CRID, la librairie Quilombo et le CAC. Table ronde, débats, concerts, émissions radio, expo...

Puis l'étape du 2 mai à Arras au lendemain du salon du livre d'expression populaire et de critique sociale, bénéficiant ainsi des infrastructures en place.

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - Tél port. : 07 70 98 78 56
contact@associations-citoyennes.net - Site : www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178
Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015



Gilles, président du CAC et présente l'étape au Mans avec une forte mobilisation associative car quelques-unes ont fermées la porte (P&C, femmes...) et luttent aussi contre grands projets inutile (Bener). Les acteurs locaux attendent quelque chose, un apport du CAC.

Jean Marie Fardeau, pour LA (*libertés associatives*) Coalition, cette idée de « caravane » a amené celle du "tour de France des libertés associatives". Au début de LA coalition, il y avait l'idée d'un événement final mais grâce à la caravane-tour de France l'idée c'est d'avoir des temps décentralisés et multiples. Comme le CAC fait partie de LA Coalition, rejoignons nos forces pour qu'il y ait de nouvelles étapes. Il ne s'agit pas de préempter la caravane mais plus d'enrichir ce cadre et dans ce cadre proposer quelques moyens au niveau de la coordination de cette caravane. Il reste à voir comment les outils de LA Coalition vont pouvoir servir (le site, le manuel, les vidéos, etc.) et voir quelles étapes sont possibles avec les membres : Lyon et Grenoble, peut-être St-Etienne (voire Clermont), peut-être Briançon ce qui permettrait d'ouvrir par rapport à leur thématique principale sur les migrants.

On fixe rapidement une date de travail de LA Coalition spécifiquement sur le tour de France.

L'ordre du jour étant presque épuisé, la séance est levée à 17h.

La secrétaire

Nicole PICQUART

Le président élu

Gilles ROUBY